



CONCOURS LICENCIÉ – LICENSED FIELD TRIAL
Invitation Officielle - Official Premium List
21, 22 & 23 JUILLET 2023 | JULY 21, 22d & 23rd, 2023
SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, QUÉBEC

Ces événements sont assujettis aux règlements du Club Canin Canadien et sont ouverts à toutes les races de Rapporteurs et d'Épagneuls d'eau Irlandais. La liste des juges est en attente d'approbation du CCC. These events are held under the rules of The Canadian Kennel Club and is open to all Retriever breeds and Irish Water Spaniels. Pending CKC approval of the judging panel.

Open #1 85\$	<p>Vendredi 21 juillet, 07h30 & continue le samedi 22 juillet à 07h30 am si nécessaire.</p> <p>Friday July 21st, 7h30 am & continues Saturday July 22nd at 7h30 am if required.</p> <p>Juges-Judges: Rick Cardinal, Maxville, On François Vézina, St-Catherine de la Jacques Cartier, Qc</p>
Open #2 85\$	<p>Samedi 22 juillet, 07h30 ou une fois que l'Open #1 est terminé & continue dimanche 23 juillet à 07h30 si nécessaire.</p> <p>Saturday July 22nd, 07h30 am or after the end of Open #1, It will continue on Sunday July 23rd at 07h30 am if required.</p> <p>Juges-Judges: Jim ANDREWS, Callander On Donald GAUTHIER, Boucherville QC</p>
Chiot – Puppy 10\$	<p>Samedi 22 juillet, 07h30</p> <p>Saturday July 22nd 07h30 am</p> <p>Juges- Judges: Dominic POULIOT, Montréal QC Guy Villeneuve, Ste-Geneviève-de-Batiscan</p>
Junior 70\$	<p>Samedi 22 juillet, 08h00 ou après la classe des Chiot - Puppy</p> <p>Saturday July 22nd at 08h00 am</p> <p>Juges- Judges: Claude LAFONTAINE, Ste-Julie QC Dominic POULIOT, Montréal QC</p>
Qualifying 70\$	<p>Dimanche 23 juillet 07h30</p> <p>Sunday July 23rd 07h30 am</p> <p>Juges – Judges: Claude LAFONTAINE Ste-Julie Qc Harold LAMBERT, Daveluyville, QC</p>

NOUVEAU QUARTIER GÉNÉRAL | NEW HEADQUARTERS

**340 rang de l'Acadie,
St-Antoine-Sur-Richelieu J0L 1R0**

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: Lundi 10 JUILLET 2023 19H

CLOSING DATE: Monday, JULY 10th 2023, 7 PM

- Les inscriptions reçues après Lundi le 10 juillet 2023 19h00 seront rejetées. Le tirage au sort aura lieu au domicile du secrétaire du concours après la clôture. Les inscriptions ne peuvent être acceptées, modifiées, annulées ou remplacées après la date de clôture officielle. Les annulations avant le tirage au sort doivent être faites au secrétaire du concours, Donald GAUTHIER - donald@gauthierk9.ca
- **Les frais d'inscriptions doivent être payé par virement électronique au courriel du secrétaire du concours.** Donald GAUTHIER, courriel: donald@gauthierk9.ca . **Entrées non accompagnées d'un virement électronique ne seront pas acceptées**
- Entries received after Monday JULY 10th 2023, 7 PM will be rejected. The draw will be held at the home of the trial secretary following closing. Entries may not be accepted, altered, cancelled or substituted after the official closing date. Cancellations prior to the draw are to be made to the Trial Secretary, Donald GAUTHIER - donald@gauthierk9.ca
- **Entry fees must be paid by e-Transfer sent to email address – donald@gauthierk9.ca . Entries not accompanied by payment will NOT be accepted.**
- Des frais d'inscription (TCN) de 11,30 \$ (10,00 \$ + TVH) doivent être inclus pour les chiens sans numéro d'enregistrement du CCC ou ERN.
- Des formulaires d'inscription distincts doivent être remplis pour chaque classe dans lequel le chien est inscrit.
- Il n'y aura aucun remboursement des frais d'inscriptions pour les chiens retirés après la date de clôture, pour des raisons autres que celles indiquées dans le livre des règlements du concours sur le terrain du CCC.
- Tous les frais doivent être en dollars canadiens, aucun échange ne sera effectué sur des fonds américains.
- Le club recueillera 5,00 \$ par inscription dans les classes ouvertes (Open)
**Notez que Les frais d'inscription indiqués pour la classe Ouverte /Open incluent le frais de 5\$. Les fonds recueillis seront distribués au Club qui présente le concours national annuel.

- A \$11.30 Listing (TCN) fee (\$10.00+HST) must be included for dogs without a CKC registration number or ERN.
- Separate entry forms must be completed for each stake into which the dog is entered.
- Scratches/refunds for dogs withdrawn after the closing date, for reasons other than stated in the CKC Retriever Field Trial rule book, will not have their entry fees refunded.
- All fees to be in Canadian funds, no exchange will be given on U.S. funds.
- The Montreal retriever club collects \$5.00 per dog competing in each All Age Stake held. **Note that the entry fees listed for the Open includes the \$5.00 fee. The funds collected will be distributed to the National Host Club(s) for that year.

INFORMATION CLASSE POUR CHIOTS | PUPPY STAKE INFORMATION

Les inscriptions se prendront sur place la journée du concours jusqu'à 30 minutes avant le début de la classe. Les chiots doivent avoir un minimum de 6 mois et un maximum de 12 mois la journée du concours. L'âge du chien sera calculé jusqu'à et inclusivement la date précédant le premier jour du concours, comme dans l'épreuve Junior.

Entries will be taken the day of the trial, up to 30 minutes before the start of the class. A puppy stake shall be for dogs 6 months of age and not exceeding 12 months of age. The age of the dog shall be calculated up to and inclusive of the date preceding the first day of the trial, as in the Junior stake.

Règles de base - Basic rules

1. Marques simple sur la terre et à l'eau avec des bumpers / Single marks on land and water using bumpers.
2. Les juges détermineront les distances. / Judges will determine distance of marks.
3. Il n'est pas nécessaire de remettre le bumper à la main. / Delivery to hand is not required.
4. L'aide des gunners sera disponible au besoin. / Gunner help will be offered if needed.

ORDRE DE DÉPART / RUNNING ORDER

- Le chien qui débutera la première série dans toutes les classes officielles de ce concours sera déterminé en utilisant les deux derniers chiffres (y compris les chiffres, le cas échéant, à droite de la virgule décimale) de l'indice composé S&P/TSX de clôture (le numéro TSX) du **mercredi 19 juillet 2023**.
- Une rotation pour les séries subséquentes sera déterminée par les juges.
- The starting dog in the first series of all official stakes will be determined by using the last two digits (including digits, if any to the right of the decimal point) of the closing S&P/TSX composite index (the TSX number) at the end of closing day on **Wednesday July 19th, 2023**.
- A rotation for the following series will be determine by the judges.

CAMPING - LUNCH

- Vendredi et samedi un lunch BBQ gratuit pour les **bénévoles et les manieurs** inscrits au concours sera servi sur le site. Si possible, les surplus seront offerts aux spectateurs présents à un prix raisonnable.
- Friday and Saturday a free BBQ lunch for **volunteers and handlers** registered for the contest will be served on site. If possible, the surpluses will be offered to the spectators present at a reasonable price.
- Place de camping disponible au coût de 25\$ pour la fin de semaine.
- Camping place available: 25\$ for the weekend.
- **AUCUN SERVICE DE DISPONIBLE – NO POWER or WATER AVAILABLE at the site.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB - BOARD OF DIRECTORS

Président : Éric Duhamel
Vice-Président : Claude Lafontaine
Secrétaire trésorière : Dominic Pouliot
Directeur : Donald Gauthier
Directeur : Bernard Landry
Directeur : Isabelle Bourdon

COMITÉ DU CONCOURS - FIELD TRIAL COMMITTEE

Chairman: Bernard Landry
Secrétaire - Trésorier : Donald Gauthier
Membre : Dominic Pouliot

CLUB CANIN CANADIEN- CANADIAN KENNEL CLUB

5397 Eglinton Avenue W, Suite 101, Etobicoke, Ontario, M9C 5K6

Directeur exécutif – Executive Director: Jeff Cornett ED@ckc.ca

Rep. CCC – CKC Zone Director: Denis Gros-Louis zone3director@ckc.ca

Rep. Conseil Concours et épreuves pour retrievers – CKC Retriever Trial Council Rep.:

Glenn Bydwell glennbydwell@gmail.com

- Les participants qui ne sont pas membres du CCC doivent payer un droit de participation annuel pour non-membre pour tout prix et titre. Pour plus de détails, visitez le: www.ckc.ca
- Le Club du Chien Rapporteur de Montréal est membre en règle du Club National de Chiens Rapporteurs
- Canards et/ou faisans seront utilisés dans toutes les classes. Des rosettes officielles du CCC seront remises à tous les chiens qualifiés dans chaque classe.
- Section 21.7 « Il est du devoir et de l'obligation du club organisateur de s'assurer qu'un juge, un officiel de club, un bénévole ou tout participant à un événement organisé conformément aux présentes règles ne soit soumis à aucune indignité de quelque nature que ce soit. Le président du comité du concours sur le terrain pour chiens rapporteurs doit signaler rapidement au CCC toute infraction au présent règlement, et le comité de discipline a le pouvoir de prendre les mesures qu'il juge appropriées à la réception d'un rapport indiquant que cela s'est produit.
- Section 3.3.2, "Les juges ont le pouvoir de disqualifier tout chien qui ne se présente pas dans les 15 minutes suivant l'heure désignée pour qu'il soit jugé."
- An annual non-member participation fee for awards and titles will be charged to a participant non-member of CKC. For more details go to www.ckc.ca
- The Montreal Retriever Club is a member in good standing of the National Retriever Club of Canada. Ducks and/or pheasants will be used in all stakes. Standard CKC rosettes will be awarded to all placing dogs in each stake.
- Section 21.7, "It shall be the duty and obligation of the trial-giving club to see that a judge, club official, volunteer, or any participant at an event held under these rules, is not subject to any indignities of any kind. The Retriever Field Trial Committee Chair shall promptly report to the CKC any infringement of this regulation, and the Discipline Committee shall have the authority to take such action as it deems fit on receipt of a report indicating that this has occurred."
- Section 3.3.2 "Judges shall have the authority to disqualify any dog which does not appear within 15 minutes of the time designated for its turn to be tried

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ - RELEASE OF RESPONSABILITY

AVERTISSEMENT: En participant à ces épreuves (en tant que manieur, spectateur ou dans tout autre rôle), chaque participant accepte d'assumer tous les risques et dangers inhérents à ces épreuves et accepte de libérer et de mettre hors de cause et d'indemniser le Club du chien rapporteur de Montréal et ses membres, tout bénévole et les propriétaires de la propriété sur laquelle les tests ont lieu ainsi que leurs dirigeants, agents, employés et représentants de toutes les réclamations, actions, dépenses et demandes en matière de décès, de blessures, de pertes ou de dommages à la personne ou propriété du participant quelle qu'en soit la cause, découlant de ou en relation avec l'utilisation ou l'entrée des participants sur la propriété. Il est entendu que cette entente lie les participants, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et ayants droit.

Le Club du Chien Rapporteur de Montréal ne sera pas responsable de toute perte ou dommage à un chien ou à tout équipement, que ce soit à la suite d'un accident ou autrement. De plus, le Club n'assumera aucune responsabilité en cas d'accident ou autres incidents envers les participants, les passants, les membres du club, les travailleurs ou toute autre personne utilisant l'une des propriétés à quelque fin que ce soit.

CAUTION: By participating in these trials (as handler, spectator or in any other role) each participant agrees to assume all risk and hazards incidental to these trials and agrees to release and to save harmless and indemnify the Montreal Retriever Club and its members, any volunteer and the owners of the property upon which the tests are held together with their officers, agents, employees and representatives from all claims, actions, cost expenses and demands in respect to death, injury, loss or damage to the person or property of the participant howsoever caused, arising out of or in connection with the participants use or entry upon the property. It is understood that this agreement is binding upon the participants, his or her heirs, executors and assigns.

The Montreal Retriever Club will not be responsible for any loss or damage to any dog or to any equipment whether the result of an accident or otherwise. Furthermore, The Montreal Retriever Club will assume no liability in the event of an accident or other misfortune to participants, bystanders, club members, workers or any other individual using any of the properties for any purpose
